



**Pôle des pratiques sportives tout au long de la vie**

Affaire suivie par :

Ulysse PERRIN-MORALES

Tél : 07.87.31.18.15 / 03.59.71.34.68

Mél : [ulyse.perrin-morales@region-academique-hdf.fr](mailto:ulyse.perrin-morales@region-academique-hdf.fr)

Amiens, le 7 mai 2025

75 rue de la Vallée, Bâtiment C, 6<sup>ème</sup> étage  
80000 AMIENS

## **NOTE DE CADRAGE DE L'APPEL A PROJETS SPORT-SANTE 2025**

### **Objectifs de cet appel à projets :**

Dans la continuité de l'élan généré par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Grande Cause Nationale 2024 dédiée à l'activité physique et sportive, la DRAJES des Hauts-de-France lance un appel à projets visant à **soutenir le développement du sport-santé** et la structuration des Maisons sports santé (MSS) sur le territoire.

Dans le prolongement de l'ambition portée par la Stratégie nationale Sport-santé, cet appel à projets s'adresse aux collectivités, associations, structures sportives, établissements de santé ou médico-sociaux, qui souhaitent mettre en œuvre des actions :

- Facilitant **l'accès à l'activité physique** pour des publics éloignés (personnes en situation de handicap, malades chroniques, seniors, etc.) ;
- Renforçant les **coopérations entre les secteurs du sport et de la santé** ;
- Structurant des **offres locales d'activité physique adaptée (APA)** ;
- **Valorisant des démarches innovantes** en matière de prévention et de santé par le sport.

Les actions doivent se dérouler (ou au minima débuter) en **2025**. Elles pourront bénéficier d'un **soutien financier** après instruction par la DRAJES.

### **Éligibilité et modalité du dépôt du dossier de candidature :**

Votre éligibilité dépend à la fois de votre statut juridique et de la reconnaissance comme Maison Sport Santé habilitée.

Compte-tenu du fait que vous pouvez être éligibles à plusieurs dispositifs :

- si vous êtes une structure associative, les projets doivent être déposés en passant par "[Le Compte Asso](#)" ;

- si vous êtes une structure non-associative, les projets peuvent être envoyés par mail en remplissant le cerfa joint ci-dessous.

### **Critères de désignation des lauréats de cet AAP :**

Conformément à la note de service n°2025-DFT-04 de l'Agence nationale du Sport, une attention prioritaire sera portée aux projets favorisant le développement de la pratique sportive féminine et des publics éloignés de la pratique, notamment les personnes en situation de handicap.

En accord avec les orientations ministérielles figurant dans la Notice subventions sport-santé du 29 avril

2025 du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative l'attribution des subventions sera également fondée sur :

- Les besoins en ressources humaines pour assurer l'accueil et l'orientation des publics ;
- La coordination du réseau de proximité et la structuration d'un parcours sport-santé accessible ;
- Le développement de partenariats avec les associations sportives et socio-sportives locales.

Par ailleurs, l'instruction des services de la DRAJES tiendra reposera sur les critères suivants :

- Projets permettant la réduction significative du coût de l'Activité Physique Adaptée (APA) pour les usagers (dont acquisition de petit matériel nécessaire à la mise en œuvre des séances) ;
- Mise en place d'actions de formation continue à destination des intervenants, afin de renforcer leurs compétences dans le champ du sport-santé ;
- Nombre de patients accompagnés dans le dispositif ;
- Diversité des publics ciblés et effectivement pris en charge ;
- Prise en compte de l'aspect « santé mentale » par la structure, en cohérence avec les objectifs de la Grande Cause nationale 2025.

Une attention particulière sera accordée aux MSS et associations intervenant sur des territoires prioritaires.

**Pièces à joindre pour les candidats :**

- Cerfa N°12156\*6 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271> ;
- Le compte-rendu financier (en pièce-jointe du mail de lancement de l'AAP)
- Un RIB

**Contacts et télétransmission pour toute question ou pour dépôt de dossier :**

Albert Pernet ; mail : [albert.pernet@region-academique-hdf.fr](mailto:albert.pernet@region-academique-hdf.fr); copie à : [drajes.ppstlv@region-academique-hdf.fr](mailto:drajes.ppstlv@region-academique-hdf.fr)

Code service instructeur pour la télétransmission via Le Compte asso : 197.

**Meidhi VERMEULEN**